

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2634

28 octobre 2011

SOMMAIRE

Afilor S.A.	126403	BVfon Holding S.A.	126408
Agilis Engineering S.A.	126430	Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à.r.l.	126408
Agrindus S.A.	126386	Camlux S.à r.l.	126408
Aida S.A.	126431	Caspian Logistic Company S.à r.l.	126427
Alba Luxco S.à r.l.	126386	Cerfontaine	126409
Albany Assets S.A.	126402	Chapes Modernes S.A.	126427
Allianz Finance VII Luxembourg S.à r.l. ..	126402	Cilantro Luxembourg	126409
Alpona S.A.	126403	Cinquecento Investments S.A.	126427
Alpona S.A.	126404	CLD Santé & Développement S.à r.l. ...	126428
Alpona S.A.	126403	Compagnie Financière St. Exupéry S.A.	126428
Alpona S.A.	126404	Comptoir Anti-Feu Luxembourgeois S.A.	126428
Alpona S.A.	126404	ConvaTec Healthcare A S.à r.l.	126409
AMP Capital Investors (IDF No. 2) S.à r.l.	126431	Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l. ..	126426
Andreotti APL (Atelier de Photogravure du Luxembourg)	126430	CTP Group Finance S.A.	126429
Arkai Luxembourg S.A.	126402	Culloden S.à r.l.	126427
Assreal S.A.	126404	EPI Oakwood GP 4 S.à.r.l.	126429
Atlantis Investholding S.à r.l.	126405	EPI Oakwood GP 5 S.à.r.l.	126429
AUB French Logistics S.A. SICAR	126386	EPI Oakwood LP 4 S.à r.l.	126429
Axel Finance S.A.	126405	EPI Oakwood LP 5 S.à.r.l.	126429
Beaulieu Investments S.A.	126405	EPI Orange Holdings S.à r.l.	126432
Beaulieu Investments S.A.	126406	Extensa Participations II S.à.r.l.	126432
Beaulieu Investments S.A.	126406	Extensa Participations I S.à.r.l.	126432
Beaulieu Investments S.A.	126406	Fairfield Capital S.A.	126430
Beaulieu Investments S.A.	126406	frei(Raum)architekten Sàrl	126432
Becom S.à r.l.	126407	Fung Properties Sàrl	126430
BI-Invest Finance S.A.	126409	Harbin S.A.	126430
British American Tobacco Belgium - Lu- xembourg Branch	126407	Mat Force Leverage S.à r.l.	126431
Brock Alloy Wheels G.m.b.H.	126407	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	126430
BT Professional Services (Luxembourg) S.A.	126407	Snack Sinbad Sàrl	126431
		Snack Sinbad Sàrl	126432

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126946/10.

(110146618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Alba Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 159.342.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126949/10.

(110146525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

AUB French Logistics S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.810.

In the year two thousand and eleven, on the third day of August 2011.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR (hereinafter referred to as «the Company»), with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 108.810, incorporated by deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on June 21, 2005, published in the Mémorial C number 1177 of November 9, 2005, and whose articles of incorporation have been amended by deed of Maître Tom Metzler, pre-named, on September 29, 2005, published in the Mémorial C number 1177 of November 9, 2005 and by a deed of Maître Jean Seckler, pre-named, dated September 21, 2007 published in the Mémorial C number 2623 of November 16, 2007.

The meeting is opened by Mr. David CATALA, private employee, residing professionally in Luxembourg being in the chair, who appoints as secretary Ms. Marine LEONARDIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mr. Carmine REHO, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

I. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment and restatement of certain clauses (art. 2.1, 2.2, and 14.1 to 14.7) of the Articles of Association of the Company;

2. Granting of authorisation to any director of the Company, with single signatory power and full power of substitution in the name and on behalf of the Company to sign, perform any necessary or ancillary document and carry out any actions to be taken on the basis of the present agenda.

3. Any other business;

II. That all the existing shares are registered and therefore all the shareholders have been convened by registered letter in accordance with the last paragraph of article 70 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

III. The shareholders represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attached attendance list which, after having been checked and signed ne varietur by the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

IV. The proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

V. As appears from the said attendance list that 80.29 % (Eighty point twenty nine per cent) of the capital of the Company is represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend and restate certain clauses (art. 2.1, 2.2, and 14.1 to 14.7) of the Articles of Association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares in the future, a Luxembourg corporation in the form of a "société anonyme", under the name of "AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR" (hereinafter called "the Company") which shall be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular the law on commercial companies of 10 August, 1915 (as amended), the law dated June 15, 2004, relating to the investment company in risk capital ("SICAR"), as well as the present Articles of Incorporation of the Company.

Art. 2. The Company is established for a limited duration to terminate not later than September 30, 2012.

However, the term of the Company may be extended once upon proposal by the Board of Directors of the Company by up to one additional year. Any extension requested by the Board of Directors of the Company requires the consent of a majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

By unanimous resolution and with the prior approval of the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF"), the general meeting of shareholders of the Company may decide to withdraw the Company from the list of entities supervised by the CSSF.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the Board of Directors of the Company.

It may also be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. The object of the Company is to invest its assets in securities representing risk capital in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk they incur. More particularly, the Company will invest in securities offering or involving investment risks related to real estate.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the law of June 15, 2004 regarding investment companies in risk capital ("SICAR") (hereafter the "Law on SICAR").

To the extent permitted by the Law on SICAR, the purpose of the Company shall include the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whatsoever form in domestic and foreign companies.

To the extent permitted by the Law on SICAR, the Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates to Well-informed Investors, and within the limits of its investment policy and of the law.

Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5.

5.1. The capital of the Company shall be at any time equal to the net assets of the Company as defined in the present Articles of Incorporation.

The Company has, as of September 29, 2005, a subscribed capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares without indication of nominal value.

5.2. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a Director of the Company.

5.3. The minimum capital of the Company shall be at least one million euros (EUR 1.000.000.-). This minimum has to be reached within a twelvemonth period following the approval of the Company as a SICAR by the Luxembourg Supervisory Authority.

5.4. The Board of Directors is authorised without limitation, to issue further partly or fully paid-in shares at any time at the price per share determined in accordance with the present Articles of Incorporation hereof.

The Board of Directors may delegate to any Director, to any duly authorised officer of the Company, or to any other duly authorised entity, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such shares.

The liability of the Board of Directors shall not be affected by the fact that it has delegated to any duly authorised officer of the Company, any other duly authorised entity, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such shares.

The Board of Directors' liability shall not be affected by the fact it has entrusted any Director, any duly authorised officer of the Company, or any other duly authorised entity, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such shares.

The Board of Directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares. Shares will be issued at the subscription price which is the latest Net Asset Value per share plus a subscription charge (if any) to be determined by the Board of Directors.

The issue of the shares shall be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 12 hereof.

The Board of Directors may resolve to issue shares against contribution in kind. In such case, the assets contributed must be valued in accordance with Luxembourg law. It is understood that the costs incurred by such contribution shall be borne by the contributing shareholder.

The failure of any investor to pay the full amount when due of any drawdown amount called during the Commitment Period is a default by such investor (a "Defaulting Investor"). The Company will provide written notice of any such default to the Defaulting Investor, with a copy thereof to the Administrator. Any Default Obligation (as defined below) will bear interest at the 4% above the Initiator's base lending rate (the "Default Rate") from the date when such drawdown was due or other default obligation was assessed until such Default Obligations are cured.

The Board of Directors has the right, in its sole discretion, to take any action that may be necessary to enforce any Defaulting Investor's obligations under its Subscription Form, including, without limitation, the right, but not the obligation, to:

(i) commence legal proceedings against the Defaulting Investor to compel payment of the unpaid drawdown Commitment and penalty reimbursement obligations, with interest thereon at the Default Rate from the due date of the unpaid drawdown or the date such reimbursement obligation is assessed, as applicable, until the date paid, plus expenses of collection (including reasonable attorneys' fees) (collectively, the "Default Obligations");

(ii) accelerate the Defaulting Investor's obligation as to the proportionate amount of its entire remaining Commitment and thereafter retain and set off against any distributions due then or in the future to the Defaulting Investor the amount of the entire Default Obligations, it being understood that for all purposes all distributions so withheld from the Defaulting Investor will nevertheless be deemed to have been distributed to such investor;

(iii) redeem the shares of the Defaulting Investors, in compliance with the provisions of Luxembourg law;

(iv) suspend any voting right attached to the shares;

(v) take away the right to make contributions and participate in future investments, and may include permanent exclusion; and/or

(vi) pursue a cause of action against the Defaulting Investor for any damages incurred by the Company or any other investor as a result of such Defaulting Investor's default.

With respect to any of the foregoing, an investor will be a Defaulting Investor only with respect to the portion of the Commitment not paid by an owner of a beneficial interest in the Defaulting Investor.

5.5. Shares are in registered form only. All issued registered shares of the Company shall be inscribed in the Register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more entities designated thereof by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid up for each share. Any transfer of a registered share shall be entered in the Register of shareholders.

At the shareholders' request, certificates representing one or several shares may be issued.

In case of joint holding of the shares, and unless the Company is otherwise informed in writing by way of notice duly signed by all joint holders, the first name mentioned in the application form from the proposed joint holders or in the shareholders' register shall be deemed to be the representative and owner of the shares towards the Company.

5.6. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any transfer of shares shall include all issued shares held by the shareholder and all ongoing related commitments.

It is however always understood that in accordance with Article 2 of the Law on SICAR, the new shareholder shall be a Well-informed investors, who (i) confirmed in writing his adherence to the status of well-informed investor, and (ii)

has committed to invest a minimum of EUR 125,000.-in the Company or (iii) has obtained a certification by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of Article 11 of Directive 93/22/EEC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC assessing the investor's skills, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in private equity and venture capital ("Well-Informed Investors").

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval by the Board of Directors and by the administrative agent.

5.7. Any shareholder who wants to transfer all of his shares must inform the Board of Directors by way of a share transfer request and shall indicate the number of shares which transfer is requested, the names and address of the proposed transferee(s).

Upon receipt of the share transfer request, the Board of Directors shall, at its own discretion, but subject always to the proposed transferee being a Well-informed Investor, resolve to accept the proposed share transfers.

5.8. The purchase price for the shares shall be determined by the Net Asset Value of the Shares determined in accordance with article 14 specified by the Board of Directors.

5.9. Shares are transferable provided that the transferee fully and completely assumes in writing any and all at such time remaining obligations relating to its position as a holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay in any remaining balance of the commitments in accordance with any drawdown) of the transferor of Shares under the subscription agreement entered into by the transferor.

5.10. The transferor remains jointly and severally liable with the transferee for any and all at such time remaining obligations relating to its position as a holder (including, without limitation, the obligation to pay in any remaining balance of the commitments in accordance with any drawdown) of the transferor.

5.11. Shares may only be subscribed by Well-informed Investors.

5.12. Notwithstanding the above, the Board of Directors shall ensure that transfers of shares shall at all times comply with the requirements laid down by the provisions of the law dated November 12, 2004 on anti-money laundering and the provisions regarding Well-informed Investors under the meaning of the Law on SICAR.

5.13. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 6. Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Without prejudice to the provisions of the last paragraph of Article 5.5., the Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Restricted Person. The Company, through its Board of Directors, may restrict or prevent the ownership of shares in the Company in its discretion (including for the avoidance of doubt any person which does not qualify as Well-informed investor as set out under 5.6 above and any person which does not meet all the requirements provided by the law dated November 12, 2004 regarding anti-money laundering) (a "Restricted Person"), and for such purpose the Company may:

1) decline to issue any shares and decline to register any transfer of a shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person;

2) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares in the shareholder's register, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in Restricted Persons;

3) where it appears to the Company that any person precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares or one or more persons are owners of a proportion of the shares in the Company which would make the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg, the Company may compulsory purchase all or part of the shares held by any such person in the following manner:

a) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "Purchase Notice") upon the shareholder(s) appearing in the shareholders' register as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. The said shareholder shall, upon receipt of the notice, be obliged to deliver to the Company the shares certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the Purchase Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the registration of such shares in the shareholder's register.

b) The price at which the shares specified in any Purchase Notice shall be purchased (hereinafter "the Purchase Price") shall be an amount equal to the per share Net Asset Value as determined in accordance with the provisions of these Articles of Incorporation hereof as at the Valuation Date specified in the Purchase Notice,

c) Payment of the Purchase Price will be made to the owner of such shares in EUR, except during periods of EUR exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in such notice, and

d) decline to accept the vote of any Restricted Person at any meeting of shareholders of the Company.

The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 8. The shareholders' meeting shall be convened by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Notices for general meetings shall be given by cable, telex, telegram, telefax or by e-mail and shall be deemed to be given when sent as aforesaid.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax or by email another person who need not be a shareholder.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The capital and other provisions of these Articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of shareholders representing at least two third (2/3) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by unanimous decision. In such case, a written notice shall be sent to the Luxembourg Supervisory Authority.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on the first of June of each year at 2 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 10. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Auditor

Art. 11. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an auditor ("réviseur d'entreprises") authorised by the Luxembourg Supervisory Authority, and shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law on SICAR. The auditor shall be elected by the shareholders. The auditor may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Title IV. Redemption of Shares

Art. 12. Shares may be redeemed, subject to the approval of the Board of Directors which they shall at their absolute discretion have full liberty to withhold. In addition, the Board of Directors may by notice in writing to shareholders suspend the redemption of shares for periods of up to 12 months at a time if, in their opinion, there is good and sufficient reason to do so having regard to the interests of the shareholders as a whole.

Shareholders will be entitled to request that their investment in the Company should be redeemed (a "Redemption Request"). Such a Redemption Request, which will be considered in the order that it is received, will be valid if:

- Received in writing by the Company at its registered office at least 9 months prior to the relevant 30th September each year (the "Redemption Date") and includes the full name and address of the shareholder, the number of shares to be redeemed and must be signed by all registered shareholders of the shares to be redeemed. The Redemption Request must be accompanied by the relevant share certificate(s).

- Redemption of shares will only take place on the dealing days set out in the Prospectus.

- The Redemption Request is irrevocable once approved by the Board of Directors.

- The maximum aggregate amount of shares that may be redeemed at any Redemption Date will be 10% of the total shares in issue. The shares of shareholder who would like to have their shares redeemed will be redeemed on a pro-rata basis.

- Shares that have been redeemed will be cancelled.

- Payments in respect of a Redemption Request which has been accepted by the Company will be made twenty one Business Days after the Redemption Date. These payments will be based on the Net Asset Value per share reported as at the last Quarter Day prior to the Redemption Date subject to an early redemption charge. The early redemption charge will be determined on a case by case basis, it being understood that any shareholder being in the same situation shall be treated equally, but will not be less than 10% or greater than 20% of the Net Asset Value per share reported as at the last Quarter Day prior to the Redemption Date.

- All costs associated with the redemption of shares will be met by the redeeming shareholder.

In addition and notwithstanding the above provisions, the shares may be redeemed compulsorily if a shareholder ceases to be or is found not to be a Well-informed Investor. Such compulsory redemption shall be made subject to the condition stated above.

Title V. The Valuation Date

Art. 13. The Net Asset Value of the shares in the Company shall, for the purposes of the redemption, issue and transfer (if relevant) of shares pursuant to Articles 14 and 5 respectively of these Articles, be determined and published by the Company in accordance with the Prospectus at least quarterly on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December or such other days as the Company shall determine, but in no instance less than once annually, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Date").

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per share and the issue of its shares during:

a) any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a substantial portion of the assets of the Company, are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended even if in principle, the Company should invest in non quoted companies; or

b) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Board of Directors, or the existence of any state of affairs in the property market, the disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of shareholders or if, in the opinion of the Board of Directors, the issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated; or

c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Company's assets or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the Board of Directors shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or

d) any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of the Company may not be determined accurately;

e) any period when any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal rates of exchange; or

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving to wind-up the Company; or

g) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to investors having made an application for subscription of shares.

No issue or redemption of shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. If appropriate, notice of any suspension will be given to shareholders,

Title VI. The Determination of the Net Asset Value

Art. 14. The Net Asset Value shall be calculated (the «Net Asset Value») from time to time, according to article 13 above, by the Board of Directors (or any agent appointed by the Board of Directors) under the responsibility of the Board.

The Net Asset Value shall be determined by establishing the value of the total assets less the total liabilities of the Company (including any adjustments as considered by the Company to be necessary or prudent), excluding the value corresponding to the shareholders' equity.

The Net Asset Value of the shares in the Company shall be expressed in Euro as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company, being the value of the assets of the Company less its liabilities, by the number of shares of the Company then outstanding.

The value of such assets may be determined in accordance with the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA) with particular consideration of the following:

1) The value of any cash: in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be

arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

2) Securities dealt in on a regulated market will be valued at their latest available price on the market which is normally the principal market for such securities.

3) Securities not dealt in on a regulated market, and securities dealt in on a regulated market for which the price as determined pursuant to sub-paragraph 2) is not representative of their fair market value, will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith;

4) All other assets of any kind or nature will be valued at their fair value as determined in good faith by or under the responsibility of the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures. For the purpose of determining the fair value of the assets under this provision, the Board of Directors may have regard to all factors that it reasonably considers relevant in relation to such assets which factors may include (when applicable) inter alia: (i) the characteristics of and fundamental analytical data relating to the assets including the costs, size, current interest rate, period until next interest rate reset, maturity and lending rate of the assets, the terms and conditions of the assets' debt structure; (ii) the nature and adequacy of the Company's rights, remedies and interests; (iii) the credit-worthiness of the assets business, cash flows, capital structure and future prospects; (iv) information relating to recent relevant market transactions; (v) the reputation and financial condition of the and recent reports relating to the assets; (vi) general economic market conditions affecting the fair value of the assets. The Board of Directors is authorised to apply other alternative valuation principles if the aforementioned valuation methods appear inadequate in principle or inappropriate in extraordinary circumstances or upon the occurrence of extraordinary events. For the purpose of this Article:

a) Shares of the Company to be redeemed under Article 12, hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in that Article, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

b) all investments, cash balances and other assets of the Company denominated otherwise than in Euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares and

c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

d) Commitments from investors to subscribe for shares in the Company shall not be considered for the purpose of calculating the Net Asset Value of the Company.

Title VII. Custodian Agreement

Art. 15. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements to the Law on SICAR (the "Custodian"). All securities and cash of the Company are to be held by or to the order to the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In particular and in accordance with article 8 of the Law on SICAR, the Custodian shall be responsible for:

- ensuring that the subscription price for the shares of the Company has been received by it within the time limits set forth in the Articles of Incorporation;

- ensuring that in transactions involving the assets of the Company, the consideration is remitted to it within the usual time limits;

- ensuring that the income of the Company is applied in accordance with its Articles of Incorporation.

In the event of the Custodian desiring to retire, the Board of Directors shall use their best endeavours to find a bank to act as Custodian and upon doing so the Board of Directors shall appoint such bank to be Custodian, in place of the retiring Custodian. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof and approved the Luxembourg Supervisory Authority.

In the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company; it must be replaced within two months.

Title VIII. Administration

Art. 16. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least 3 (three) Directors, who need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period of one year and they shall hold office until their successors are elected.

Art. 17. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a Chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet as may be required and at least once a quarter upon call by the Chairman, or two Directors, at Luxembourg,

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each Director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may give power of attorney to another Director who will represent him at any meeting of the Board of Directors. Such power of attorney may be given in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Directors is present or represented at the meeting.

Resolutions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at such meeting.

In case of a split of votes, the Chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of Directors.

Art. 18. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the Chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by two Directors.

Art. 19. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company for such management, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be Directors), under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers under his responsibility and special mandates to any person(s), who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation.

Art. 20. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 21. In the execution of their mandate, the Directors are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 22. The accounting year shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 23. The annual accounts are drawn up by the Board of Directors as at the end of each financial year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title IX. Winding up - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation,

Art. 25. All matters not expressly governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, such as amended and the Law on SICAR."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant authorisation to any director of the Company, with single signatory power and full power of substitution in the name and on behalf of the Company to sign, perform any necessary or ancillary document and carry out any actions to be taken on the basis of the present resolutions.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company are estimated at EUR 1,700.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.810, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1177 du 9 novembre 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, préqualifié, en date du 29 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1177 du 9 novembre 2005 et suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, préqualifié, en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2623 du 16 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. David CATALA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Me Marine LEONARDIS, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Carmine REHO, Avocat demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification et refonte de certaines clauses (art. 2.1, 2.2, 14.1 à 14.7) des statuts de la Société;

2. Autorisation accordée à tout administrateur de la Société, avec pouvoir de signature unique et de substitution, pour signer, exécuter tout document nécessaire ou incident ainsi que pour procéder à toute action requise sur base du présent ordre du jour;

3. Divers.

II Que toutes les actions qui existent sont nominatives et dès lors tous les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée conformément au dernier alinéa de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et sera soumise avec le présent acte aux autorités en charge de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV Il résulte de ladite feuille de présence que 80,29% (quatre vingt virgule vingt neuf pourcent) du capital de la Société est représenté à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier et de refondre certaines clauses (art.2.1, 2.2, and 14.1 to 14.7) des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR (ci-après dénommée la «Société») soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg et particulièrement à la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 (telle que modifiée), à la loi du 15 juin, 2004 sur les Sociétés d'Investissement en capital risque («SICAR»), ainsi que les présents Statuts de la Société.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée limitée et terminera au plus tard le 30 septembre 2012.

Cependant, la durée de la Société pourra être prolongée une fois sur proposition du Conseil d'Administration de la Société et pour une durée additionnelle d'une année. Tout prolongement demandé par le Conseil d'Administration de la Société requiert l'approbation de la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social.

Par résolution unanime et avec l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg («CSSF»), l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut décider de retirer la Société de la liste des entités soumises à la surveillance prudentielle la CSSF.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toutes parties intéressées par l'administration de la Société

Art. 4. L'objet de la Société est d'investir ses biens en participations représentant du capital risque pour faire bénéficier ses investisseurs des avantages du résultat de la gestion de ses biens en considération du risque encouru. Plus particulièrement la Société investira en participations offrant ou impliquant un investissement risqué lié aux biens immobiliers.

La Société pourra prendre toutes les mesures et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour le développement et l'accomplissement de son objet social au tant que possible dans les limites de la loi du 15 juin 2004 concernant les sociétés d'investissement en capital risque («SICAR») (ci après la «Loi sur les SICAR»)

Dans le cadre de la Loi sur les SICAR, l'objet de la Société comprendra l'acquisition, la gestion, le développement et la vente des participations sous toutes formes dans les Sociétés nationales et étrangères.

Dans le cadre de la Loi sur les SICAR, la Société pourra emprunter dans toutes les formes et émettre des obligations, promesse de paiement, participations, titres et certificats d'Investisseur Averti, dans les limites de sa politique d'investissement et de la loi.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur de l'actif net

Art. 5.

5.1. Le capital social de la Société sera toujours égal à l'actif net de la Société telle que défini dans les présents Statuts de la Société.

La Société a, au 29 septembre 2005, un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions sans indication d'une valeur nominale.

Chaque action donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Chaque action donne droit à un vote en vertu de la loi luxembourgeoise et de ces Statuts. Les actionnaires peuvent agir soit personnellement soit en donnant une procuration écrite à une autre personne qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire et peut être un administrateur de la Société.

5.3. Le capital minimum de la Société sera au moins d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-). Le minimum doit être atteint dans un délai de douze mois suivant l'agrément de la Société comme SICAR par Commission de Surveillance du Secteur Financier.

5.4. Le Conseil d'administration est autorisé sans limitation, à émettre des actions additionnelles libérées en totalité ou en partie au prix, par action, déterminé en accord avec les dispositions de ces Statuts ci après établies.

Le Conseil d'administration pourra déléguer à chaque administrateur, chaque officier dûment autorisé ou chaque entité dûment autorisée, le devoir d'accepter des souscriptions pour délivrer et recevoir paiement pour de telles actions.

La responsabilité du Conseil d'administration ne pourra pas être affectée par le fait qu'il a délégué à tout officier dûment autorisé ou toute entité dûment autorisée, l'acceptation des souscriptions pour la délivrance et la réception du paiement pour de telles actions.

La responsabilité du Conseil d'administration ne pourra pas être affectée par le fait qu'il a mandaté tout administrateur, tout officier dûment autorisé ou toute autorité dûment autorisée, l'acceptation des souscriptions pour la délivrance et la réception du paiement pour de telles actions.

En plus, le Conseil d'administration est autorisé et mandaté à l'effet de déterminer les conditions d'une telle émission et de soumettre cette émission au paiement au moment de l'émission d'actions. Les actions seront émises au prix de souscription qui sera la dernière valeur nette comptable par action plus des frais de souscription (s'il y en a) qui sera déterminée par le Conseil d'administration.

L'émission des actions sera suspendue si le calcul de la valeur nette comptable est suspendu en vertu de l'article 12.

Le Conseil d'administration pourra décider d'émettre des actions contre un apport en nature. Dans un tel cas les biens doivent être évalués en vertu de la loi luxembourgeoise. Il est entendu que les charges en relation avec une telle contribution seront supportées par les actionnaires qui font l'apport.

Le défaut de paiement du plein prix par chaque investisseur à échéance pendant le période d'obligation sera considéré comme une défaillance pour un tel investisseur («Investisseur Défaillant»). La Société informera un tel investisseur par le biais d'un avis écrit pour chaque défaut et une copie sera adressée au gestionnaire. Chaque Obligation Défaillante (comme défini plus bas) produira intérêts au taux de 4% supérieur au taux d'intérêts de prêt de base de l'Initiator (le « de Défaut») à partir de la date où le versement était dû ou une autre Obligation Défaillante était évaluée jusqu'à ce que de telles Obligations Défaillantes soient remédiées.

Le Conseil d'administration a le droit discrétionnaire de prendre chaque décision qu'il jugera nécessaire afin d'exécuter chaque Obligation Défaillante des investisseurs dans le cadre de leur souscription, y inclus, sans limitation, le droit mais non l'obligation de:

(i) poursuivre judiciairement les Investisseurs Défaillants afin de les obliger au paiement de l'obligation de versement impayée et de l'amende pour l'obligation de remboursement avec intérêts au Taux de Défaut à partir de la date du versement impayé ou de la date où une telle obligation de remboursement est exigible, jusqu'à la date de paiement, plus les charges de récupération (incluant les honoraires d'avocat raisonnables) (ci après les «Obligations Défaillantes»)

(ii) accélérer l'obligation de l'Investisseur Défaillant au regard du montant proportionnel de son obligation de versement restante et retenir et compenser avec toute distribution due à ce moment ou dans le futur à l'Investisseur Défaillant, le montant entier des Obligations Défaillantes, étant entendu que dans tous les cas, toutes distributions ainsi retenues à l'Investisseur Défaillant seront néanmoins considérées comme ayant été distribuées à un tel investisseur.

(iii) racheter les actions de l'Investisseur Défaillant dans le cadre des dispositions de la loi luxembourgeoise;

(iv) suspendre le droit de vote attaché aux actions;

(v) éliminer le droit de faire des contributions et de participer aux futurs investissements, et pourra inclure une exclusion permanente; et/ou

(vi) poursuivre une action en réparation de dommage contre l'Investisseur Défaillant pour tous les dommages causés à la Société ou à chaque autre investisseur en raison de la défaillance de l'Investisseur Défaillant.

En respectant les dispositions déjà citées, un investisseur sera un Investisseur Défaillant seulement par rapport à la portion d'obligation impayée par le propriétaire d'un intérêt bénéficiaire chez l'Investisseur Défaillant.

5.5. Les actions seront seulement sous forme nominative. Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires lequel sera gardé par la Société ou par une ou plusieurs entités désignées par la Société. Le registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient et le montant payé pour chaque action. Toutes les opérations de transfert des actions seront inscrites dans le Registre des actionnaires.

Sur demande des actionnaires, des certificats représentant un ou plusieurs actions pourront être émis.

Dans le cas de détenteurs conjoints d'actions, et à moins que la Société ne soit informée par une notification dûment signée par tous les détenteurs conjoints, le premier nom cité dans le bulletin de souscription par les détenteurs conjoints d'actions ou dans le registre des actionnaires sera réputé être le représentant et le propriétaire des actions vis-à-vis la Société.

5.6. Les actions de la Société sont librement transférables entre actionnaires. Chaque transfert d'actions doit inclure toutes les actions détenues par l'actionnaire et toutes les obligations existantes qui y sont attachées.

Il est néanmoins entendu qu'en accord avec l'Article 2 de la Loi sur les SICAR, le nouvel actionnaire devra être un Investisseur Averti qui (i) aura déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (ii) se sera engagé à investir un minimum de 125,000 euros dans la Société, ou (III) bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article 11 de la Directive 93/22/EEC, ou d'une Société de gestion au sens de la Directive 2001/107/EC certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque («Investisseurs Avertis»).

Dans le cas de décès, les actions de l'actionnaire décédé pourront seulement être transférées à un nouvel actionnaire après approbation du Conseil d'administration ou de l'agent administratif.

5.7. Tout actionnaire qui veut transférer toutes ses actions doit informer le Conseil d'administration par le biais d'une requête de transfert des actions et devra indiquer le nombre des actions pour lequel le transfert est requis, le nom et l'adresse de l'acheteur proposé.

Après la réception de la requête de transfert des actions, le Conseil d'administration, discrétionnairement mais en vérifiant toujours le respect de la qualité d'Investisseur Averti, décidera de l'acceptation du transfert d'actions proposé.

5.8. Le prix d'achat pour les actions sera déterminé par la valeur nette des actions déterminée en conformité avec l'article 14 par le Conseil d'Administration.

5.9. Les actions sont transférables à condition que l'acheteur s'engage par écrit à assumer à tout moment (incluant, sans limitation l'obligation de payer tout solde d'engagement en accord avec les versements) toutes les obligations restant

attachées à sa position de détenteur des actions, du vendeur des actions en vertu du contrat de souscription signé par le vendeur.

5.10. Le vendeur reste un débiteur solidairement et conjointement responsable avec l'acheteur, pour toutes les obligations restant (incluant, sans limitation l'obligation de payer tout solde d'engagement en accord avec les versements) et attaché à sa position de détenteur.

5.11. Les actions peuvent seulement être souscrites par des Investisseurs Avertis.

5.12. Sans préjudice quant à ce qui est dit ci-dessus, le Conseil d'administration assurera que le transfert d'actions soit effectué à tout moment en conformité avec les conditions prévues par les dispositions de la loi du 12 novembre 2004 contre le blanchiment d'argent et les dispositions concernant les Investisseurs Avertis prévues par la Loi sur les SICAR.

5.13. Le décès, la suspension de droits civils, la banqueroute ou l'insolvabilité des actionnaires ne causera pas la dissolution de la Société.

Ni les créiteurs, ni les cessionnaires, ni les héritiers peuvent pour aucune raison faire une apposition de scellés sur les biens ou sur les documents de la Société.

Art. 6. Chaque action donne droit à un vote dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Sans préjudice quant aux dispositions du dernier paragraphe de l'article 5.5., la Société ne reconnaît qu'un détenteur par action; au cas où une action est détenue par plus d'une seule personne, la Société aura le droit de suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme unique propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 7. Personne Exclue. La Société, à travers son Conseil d'administration, pourra limiter ou empêcher la propriété d'actions dans la Société, à sa propre discrétion (incluant pour éviter tout malentendu toute personne n'étant pas considérée comme Investisseur Averti comme mentionné sous l'article 5.6 ci-dessus et toute personne qui ne remplit pas les conditions de la loi du 12 novembre 2004 contre le blanchiment d'argent) (une «Personne Exclue»), et dans ce but, la Société pourra:

1) refuser d'émettre des actions et refuser d'enregistrer le transfert d'actions s'il paraît que cet enregistrement ou transfert résulterait ou pourrait résulter à ce que cela ne confère un titre de propriété à une personne exclue.

2) A tout moment demander à toutes les personnes inscrites, ou toute personne qui cherche à enregistrer le transfert d'actions dans le Registre des actionnaires, de fournir à la Société les informations, sur base d'une déclaration sous serment, lesquelles pourraient être nécessaires pour déterminer si oui ou non tel actionnaire est ou serait une Personne Exclue.

3) quand il apparaîtra à la Société que toute personne empêchée de détenir les actions de la Société, soit seule ou conjointement avec d'autres personnes, est le propriétaire des actions ou, une ou plusieurs personnes sont les propriétaires d'une partie des actions qui pourrait soumettre la Société à une imposition fiscale ou à une réglementation d'une juridiction autre que celle de Luxembourg, la Société achètera obligatoirement tout ou partie des actions détenues par de telles personnes de la manière suivante:

a) La Société enverra une notification («Notification d'Achat») aux actionnaires qui sont inscrits dans le Registre des actionnaires comme propriétaires des actions qui seront achetées, spécifiant les actions qui seront achetées et le prix qui doit être payé pour de telles actions et l'endroit où le prix d'achat est payable. Ces actionnaires seront obligés, après la réception de la notification, de rendre à la Société les titres ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions visées dans la Notification d'Achat. Immédiatement après la date spécifiée, ces actionnaires cesseront d'être les propriétaires des actions en question et leurs noms seront effacés en relation avec de telles actions dans le Registre des actionnaires.

b) Le prix auquel les actions spécifiées dans la Notification d'Achat seront achetées (ci-après le «Prix d'Achat») sera un montant égal à la valeur nette par action déterminée en conformité avec les dispositions des Statuts à la date d'évaluation spécifiée dans la Notification d'Achat.

c) Le paiement du Prix d'Achat sera effectué auprès du propriétaire de telles actions en Euro, à l'exception des périodes de restriction de change de l'Euro, et sera déposé par la Société auprès d'une Banque luxembourgeoise ou ailleurs (comme spécifié dans la Notification d'Achat) pour le paiement à ce propriétaire après avoir rendu les titres ou certificats qui représentent les actions spécifiées dans la Notification d'Achat;

d) refuser d'accepter le vote de toute personne exclue dans toutes les assemblées des actionnaires de la Société.

L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet article ne sera pas remis en question ou annulé sur la base du fait qu'il n'y a pas de preuve suffisante quant à la propriété des actions ou que cette propriété des actions est différente de celle apparaissant vis à vis de la société à la date de la Notification d'Achat, si ces pouvoirs sont exercés en bonne foi.

Art. 8. L'assemblée des actionnaires sera convoquée par le président du Conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les notifications pour les assemblées générales seront envoyées par câble, télex, télégramme, télécopie ou par e-mail et seront considérées comme données quand elles seront envoyées comme dit ci avant.

Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représentera la totalité des actionnaires de la Société. L'assemblée aura les plus larges pouvoirs pour ordonner, effectuer ou ratifier tous actes en relation avec les opérations de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions des assemblées dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Un actionnaire peut participer à chaque assemblée en donnant une procuration, par document écrit, câble, télégramme télex or téléfax or par e-mail, à une autre personne qui ne doit pas être nécessairement un actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et s'ils affirment qu'ils ont été préalablement informés de l'agenda, l'assemblée se peut réunir sans notification préalable ou publication.

Le capital et les autres dispositions de ces Statuts pourront être modifiés à tout moment, à la majorité des actionnaires représentant au minimum les deux tiers (2/3) du capital. Les actionnaires pourront changer la nationalité de la Société par décision unanime. Dans ce cas, une notification sera envoyée à l'autorité de supervision du Luxembourg.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera spécifié dans la convocation, le premier juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs de la Société ou les documents de la Société.

Titre III. Réviseur d'entreprises

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y inclus particulièrement ses livres, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé par l'autorité de supervision et respectera les dispositions de loi luxembourgeoise quant à l'honorabilité et l'expérience professionnelle et il accomplira toutes les obligations prévues par la Loi sur les SICAR. Le Réviseur d'entreprises sera nommé par les actionnaires. Le Réviseur d'entreprises pourra être révoqué à tout moment de son mandat avec ou sans juste motif.

Titre IV. Rachat des Actions

Art. 12. Les actions peuvent être rachetées, après approbation du Conseil d'administration, rachat qu'il pourra, de manière discrétionnaire, refuser. Par ailleurs, le Conseil pourra, par notification écrite aux actionnaires, décider de la suspension du rachat des actions pour une période de 12 mois si, à son avis, il y a de bonnes et suffisantes raisons pour faire cela, en considérant les intérêts collectifs des actionnaires.

Les actionnaires auront le droit de demander à ce que leurs investissements dans la Société soient rachetés. Cette demande de rachat, considérée dans l'ordre de dépôt, sera valide si elle:

- est reçue par écrit par la Société à son siège social au minimum neuf mois avant le 30 septembre de chaque année et inclue le nom et l'adresse complète de l'actionnaire, le nombre d'actions en question et doit être signée par l'ensemble des propriétaires des actions à racheter. La demande de rachat doit être accompagnée par les certificats relatifs aux actions;

- le rachat des actions aura lieu les jours prévus par le Prospectus;

- la demande de rachat est irrévocable à partir du moment de l'approbation par le Conseil d'administration;

- le total des actions qui peuvent être rachetées lors de chaque Date de Rachat sera de 10% du total des actions émises. Les actions qui doivent être rachetées le seront au pro-rata;

- Les actions rachetées seront annulées;

- Le paiement des actions rachetées sera effectué vingt et un jours ouvrables après la Date de Rachat. Ces paiements seront fondés sur la valeur nette par action constatée au dernier «Quarter Day» (comme défini dans le Prospectus) avant la Date de Rachat et seront sujets à une charge de rachat avancé. La charge de rachat avancé sera déterminée au cas par cas, étant entendu qu'il ne sera créé aucune discrimination entre les actionnaires placés dans une situation similaire mais ne sera pas inférieure à 10% ni supérieure à 20% de la valeur nette par action constatée au dernier «Quarter Day» avant la Date de Rachat.

- Tout coût associé au rachat des actions sera supporté par l'actionnaire intéressé au rachat.

En outre, et en dépit des dispositions ci-dessus mentionnées, les actions seront rachetées obligatoirement si un actionnaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Averti. Ce rachat obligatoire sera sujet aux dispositions établies et définies ci-dessus.

Titre V. La Date d'Evaluation

Art. 13. La Valeur d'Actifs Net Comptable des actions de la Société sera, pour les besoins de rachat, d'émission ou (le cas échéant) de transfert des Actions, déterminée et communiquée par la Société, conformément aux Articles 14 et respectivement 5 de ces statuts, et en application du Prospectus, au moins trimestriellement, le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et le 31 décembre ou à tout autre jour que la Société déterminera, mais en aucun cas moins d'une fois par an, comme le Conseil d'Administration pourra le déterminer directement (tel jour ou instant retenu pour déterminer la Valeur d'Actifs Net sera qualifiée de «Date d'Evaluation»).

La Société peut suspendre la détermination de la Valeur d'Actifs Net par action et l'émission de ses actions durant:

a) toute période pendant laquelle l'un des principaux marchés ou autres bourses sur lesquels une partie substantielle des actifs de la Société sont cotés, est fermée (pour un autre motif que les congés ordinaires) ou pendant que les transactions sont réduites ou suspendues même si en principe, la société devrait investir dans des sociétés non cotées; ou

b) toute période pendant laquelle, en raison d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou toute circonstance hors du contrôle, ou de hors de responsabilité et du pouvoir du Conseil d'administration, ou de l'existence de l'état des affaires sur le marché immobilier, la cession des actifs de la Société n'est pas raisonnablement praticable, sans que cela ne soit sérieusement préjudiciable aux intérêts des actionnaires ou si selon l'avis du Conseil d'administration, le prix d'émission, de vente et/ou de remboursement ne peut pas être calculé équitablement; ou

c) tout détail dans les moyens de communication généralement utilisés pour déterminer le prix de chacun des actifs de la Société ou si pour toute autre raison la valeur d'un actif quelconque de la Société qui est matérielle pour la détermination de la Valeur d'Actif Net (matérielle de l'avis discrétionnaire du Conseil d'Administration) ne pourra pas être déterminée aussi rapidement et précisément que requis; ou

d) toute période pendant laquelle la valeur d'une filiale de la Société détenue complètement (directement ou indirectement) ne pourra pas être déterminée exactement;

e) toute période pendant laquelle tout transfert de fonds réalisée pour la cession ou l'acquisition d'investissement ne peut de l'avis du Conseil d'Administration être réalisé aux taux de change usuels; or

f) en cas de publication d'une notice de convocation d'une assemblée générale des actionnaires dans le but de liquider la Société ou

g) quand pour toute autre raison, le prix d'un des investissements ne peut pas être déterminé rapidement ou précisément.

Toutes ces suspensions seront, le cas échéant, publiées par la Société et peuvent être notifiées aux investisseurs qui ont fait une demande de souscription d'actions.

Aucune émission ou rachat d'actions ne sera effectué pendant la période de suspension du calcul de la Valeur d'Actifs Net. Le cas échéant, un avis de suspension sera adressé aux actionnaires.

Titre VI. La détermination de la Valeur Nette d'Inventaire

Art. 14. La Valeur Nette d'Inventaire devra être calculée (la «Valeur Nette d'Inventaire») au fur et à mesure conformément à l'article 13 ci-dessus, par le Conseil d'Administration (ou par tout agent nommé par le Conseil d'Administration) sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

La Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée en établissant la valeur totale des actifs moins le total des valeurs passives de la Société (comprenant tout ajustement considéré comme étant nécessaire ou prudent), à l'exclusion des actifs correspondant aux capitaux propres des actionnaires.

La Valeur Nette d'Inventaire devra être calculée (la «Valeur Nette d'Inventaire») au fur et à mesure conformément à l'article 13 ci-dessus, par le Conseil d'Administration (ou par tout agent nommé par le Conseil d'Administration) sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

La Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée en établissant la valeur totale des actifs moins le total des valeurs passives de la Société (comprenant tout ajustement considéré comme étant nécessaire ou prudent), à l'exclusion des actifs correspondant aux capitaux propres des actionnaires.

La Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société devra être exprimée en Euros au regard de chaque action et devra être déterminée en respectant chaque Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société moins ses passifs, par le nombre d'actions de la Société alors existantes.

La valeur de ces actifs pourra être déterminée conformément aux lignes directrices et aux principes d'évaluation de sociétés de portefeuilles établis par The European Venture Capital Association (EVCA) en prenant particulièrement compte de ce qui suit:

1) La valeur des espèces: en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts déclarés ou échus comme dit ci avant mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée et reçue en totalité; auquel cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé seront évaluées à leur dernier prix offert sur le marché qui est normalement le principal marché pour de telles valeurs mobilières.

3) Les valeurs mobilières non négociées sur un marché réglementé, et les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé pour lequel le prix tel que déterminé sub paragraphe 2) n'est pas représentatif de leur valeur de marché réelle, seront déterminées sur base du prix de vente raisonnablement prévisible déterminé prudemment et de bonne foi;

4) Tous autres actifs de quelque sorte et de quelque nature que ce soit seront évalués à leur valeur telle que déterminée de bonne foi par ou sous la responsabilité du Conseil d'Administration en accord avec les principes et procédures d'évaluation généralement acceptés. Afin de déterminer la valeur réelle des actifs sur base de cette disposition, le Conseil d'Administration pourra s'appuyer sur tous les facteurs qu'il considère raisonnablement comme approprié par rapport à de tels actifs, lesquels facteurs pourront inclure (si cela est applicable): (i) les caractéristiques et les données analytiques

en rapport avec les actifs incluant les coûts, taille, taux d'intérêt courant, période jusqu'à la prochaine détermination du taux d'intérêt, maturité et taux de crédit des actifs, les termes et conditions de la structure de la dette relative aux actifs; (ii) la nature et l'adéquation des droits de la Société, recours et intérêts de la Société; (iii) risque de crédits, des actifs, mouvement d'espèces, structure du capital et perspectives d'avenir; (iv) information relatives à des transactions récentes du marché; (v) la réputation, l'état financier et les rapports récents relatifs aux actifs; (vi) les conditions économiques générales du marché affectant la valeur réelle des actifs. Le Conseil d'Administration est autorisé à appliquer d'autres principes d'évaluation alternatifs si les méthodes décrites ci-dessus s'avèrent être inadéquates en principe ou inappropriées dans des circonstances exceptionnelles ou lors de l'occurrence d'événements extraordinaires. Pour les besoins de cet Article:

a. Les Actions de la Société à racheter en conformité avec l'Article 12 ci-dessus devront être traitées comme existantes et comptabilisées jusqu'à immédiatement après la fin de la journée ouvrable de la Date d'Evaluation à laquelle il est fait référence dans cet Article, et jusqu'au paiement, ce prix devra être considéré comme une dette de la Société;

b. Tous les investissements, comptes d'espèces et autres actifs de la Société exprimés autrement qu'en Euros, devront être évalués après avoir pris en compte le taux du marché ou les taux de change en vigueur applicables à la date et l'heure pour déterminer la Valeur Nette des actions et;

c. A la Date d'Evaluation, l'effet devra être donné à chaque achat ou vente de valeurs mobilières contracté par la Société à cette Date d'Evaluation dans la mesure du possible,

d. Les engagements des investisseurs de souscrire à des actions de la Société ne devront pas être pris en compte pour calculer la Valeur de l'Actif Net de la Société.

Titre VII. Contrat de dépôt

Art. 15. La Société devra conclure un contrat de dépôt avec une banque qui devra satisfaire aux exigences de la Loi sur les SICAR (le «Dépositaire»). Toutes les participations et espèces de la Société devront être conservés par ou pour le compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la Loi.

En particulier et conformément à l'article 8 de la loi du 15 juin 2004 relative aux SICAR, le Dépositaire sera responsable de:

- S'assurer que le prix de souscription pour les actions de la Société a été reçu par lui dans le délai prévu par les statuts;
- S'assurer que dans les transactions impliquant les actifs de la Société, la contrepartie lui a été envoyée dans les limites de temps usuelles;
- S'assurer que le revenu de la Société est appliqué conformément aux statuts.

Si le Dépositaire désire démissionner, le Conseil d'Administration devra faire diligence afin de trouver une banque qui agira comme Dépositaire et ce faisant, le Conseil d'Administration devra nommer cette banque comme Dépositaire, en remplacement du Dépositaire démissionnaire. Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne peut révoquer le Dépositaire que si un nouveau Dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire et qu'il a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

En cas de retrait volontaire du Dépositaire ou de son remplacement par la Société, il devra être remplacé dans un délai de deux mois.

Titre VIII. Administration

Art. 16. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) administrateurs au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une durée d'un an et ils devront exercer leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés.

Art. 17. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration devra se réunir autant que de besoin et au moins une fois par trimestre sur convocation du Président, ou de deux administrateurs à Luxembourg.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être donnée à tous les Administrateurs au moins vingt quatre heures avant celle prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre cette convocation par l'accord écrit reçu par câble, télégramme, télex ou fax, ou par e-mail de chaque Administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra donner pouvoir à un autre Administrateur qui le représentera à une réunion du Conseil d'Administration: une telle procuration peut être donnée par écrit par câble, télégramme, télex ou fax, ou par e-mail.

Le Conseil d'Administration peu délibérer valablement seulement si une majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion.

Les résolutions devront être prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

En cas d'égalité des voix, le Président du Conseil d'Administration devra avoir voix prépondérante.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions prises lors de la réunion du conseil d'Administration.

Art. 18. Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil. d'Administration devront être signés par le Président ou, en son absence, par le Président pro tempore qui présidera cette réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui seront produites en justice ou autre devront être signés par le Président, par le secrétaire or par deux Administrateurs.

Art. 19. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour l'administration, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou à des membres du conseil ou à un comité (lesquels membres n'ont pas besoin d'être Administrateurs), selon les termes et avec les pouvoirs déterminés par le conseil. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 20. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Dans l'exécution de leur mandat, les Administrateurs ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 22. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le Conseil d'Administration à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'Administration, déterminera la façon dont les profits nets annuels seront utilisés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués selon les termes et conditions de la Loi.

Titre IX. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 25. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et par la Loi sur les SICAR.»

Deuxième résolution

L'assemblée Générale des actionnaires a décidé d'autoriser tout administrateur de la Société, avec pouvoir de signature unique et de substitution, pour signer, exécuter tout document nécessaire ou incident ainsi que pour procéder à toute action requise sur base du présent ordre du jour.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.700,-EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: David CATALA, Marine LEONARDIS, Carmine REHO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2011. Relation GRE/2011/2965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124636/874.

(110143810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Albany Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.825.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 9 septembre 2011 que:

- Révocation du mandat d'Alpha Directorship Ltd. en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

- La société ODD Financial Services S.A., ayant son siège social 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 41.014 a été nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126950/15.

(110146652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Allianz Finance VII Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62595 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126951/11.

(110146548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Arkai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.888.

EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 1^{er} septembre 2011 que:

1. Est coopté aux fonctions d'administrateur B de la Société:

- Monsieur Eddy DÔME, avec adresse professionnel au 43, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg; avec effet au 1^{er} septembre 2011 Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011126952/18.

(110146328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Afilor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3726 Rumelange, 7, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 56.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126965/10.

(110146570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Alpona S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.238.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société Alpona S.A. 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 05 septembre 2011 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 05 septembre 2011.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Référence de publication: 2011126968/11.

(110146356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Alpona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.238.

Je, soussigné,

Hendrik H.J. KEMMERLING

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 22/03/1965 à Heerlen (PAYS-BAS),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ALPONA S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 81.238

Date effective: le 05 septembre 2011

Fait à Luxembourg, le 05 septembre 2011.

Hendrik H.J. KEMMERLING.

Référence de publication: 2011126969/17.

(110146479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Alpona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.238.

Je, soussigné,

La société Luxglobal Management S.à r.l.

domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ALPONA S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 81.238

Date effective: le 05 septembre 2011

Fait à Luxembourg, le 05 septembre 2011.

Hendrik H.J. KEMMERLING / Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011126970/16.

(110146479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Alpona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.238.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ALPONA S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 81.238

Date effective: le 05 septembre 2011

Fait à Luxembourg, le 05 septembre 2011.

Marc THEISEN.

Référence de publication: 2011126971/17.

(110146479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Alpona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.238.

Nous vous informons par la présente la démission de la société Zimmer & Partners S.A. dont le siège social est situé au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Alpona S.A. avec effet au 5 septembre 2011.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Zimmer & Partners S.A.

Référence de publication: 2011126972/12.

(110146479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Alpona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.238.

Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ALPONA S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 81.238

Date effective: le 5 septembre 2011

Fait à Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011126973/16.

(110146527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Assreal S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9673 Oberwampach, 93, Hohen Reech.
R.C.S. Luxembourg B 107.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126980/10.

(110146534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Atlantis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 92.660.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 9 septembre 2011 à 9.00 heures

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117, Val des Bons Malades / cabinet Watté, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 12 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLANTIS INVESTHOLDING Sàrl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2011126981/17.

(110146741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Axel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 71.746.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société AXEL FINANCE SA qui s'est tenue au siège social de la société le 14 juillet 2011 que:

1. La société accepte la démission en tant qu'administrateur de M. JérémY WINDSINGER avec effet immédiat.

2. Est nommée en tant que nouvel administrateur la société MDC Management immatriculée sous le numéro 1615674 et ayant son siège au 22-24 Cameron Road, Kowloon, Hong Kong (Chine). Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour Axel Finance S.A

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2011126984/18.

(110146213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Beaulieu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.344.

Je, soussigné,

Xavier GENOUD

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 03/05/1977 à Besançon (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

BEAULIEU INVESTMENTS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 71.344

Date effective: le 1^{er} août 2011

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Xavier GENOUD.

Référence de publication: 2011126992/17.

(110146335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Beulieu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.344.

Je, soussignée,

Michèle SCHMIT

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Née le 23/05/1979 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

BEAULIEU INVESTMENTS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 71.344

Date effective: le 1^{er} août 2011

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Michèle SCHMIT.

Référence de publication: 2011126993/17.

(110146335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Beulieu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.344.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

BEAULIEU INVESTMENTS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 71.344

Date effective: le 1^{er} août 2011

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Marc THEISEN.

Référence de publication: 2011126994/17.

(110146335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Beulieu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.344.

Nous vous informons par la présente la démission de la société Zimmer & Partners S.A. (anciennement Zimmer & Partners S.à r.l.) dont le siège social est situé au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507, en tant que Commissaire aux Comptes de la société Beulieu Investments S.A. avec effet au 1^{er} août 2011.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Zimmer & Partners S.A.

Référence de publication: 2011126995/13.

(110146335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Beulieu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.344.

Je, soussigné,

Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:
BEAULIEU INVESTMENTS S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 71.344

Date effective: le 1^{er} août 2011.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011126996/17.

(110146469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Becom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 101.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126997/10.

(110146745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

British American Tobacco Belgium - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.930.

Rectificatif suite au dépôt du 16/08/2011 référencé B99930 - L110133357.

L'adresse de la succursale est: rue Jean Engling, 12, L-1466 Luxembourg au lieu de: rue Jean Engling, 12, L-1456 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127005/11.

(110146685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Brock Alloy Wheels G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, um Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 99.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127007/10.

(110146359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

BT Professional Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.779.

Il résulte d'une lettre de démission que la société Integrated Network Solutions Services S.A. avec siège social au 1, Avenue Athéna, 1348 Ottignies Louvain-la-Neuve (Belgique), a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127008/12.

(110146552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

BVfon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.857.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 juin 2011:

1. la démission de l'Administrateur de classe B, VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., avec adresse à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 30 juin 2011

2. Les mandats d'un administrateur et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016, à savoir

Commissaire aux comptes

Fiduciaire FIBETRUST, 38 Boulevard Napoléon 1^{er}, 2210 - Luxembourg

Administrateur

Csaba KATO, Martonvblgy u. 3 1124 Budapest - Hongrie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011127009/19.

(110146121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 332.681.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 63.921.

—
*Extrait des résolutions prises à Luxembourg
en date du 8 septembre 2011 par l'associé unique de la Société*

L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes clos au 31 mars 2012:

- Monsieur Nicolae CANTUNIAR, demeurant au 7A, Naegelistrasse, CH-5430 Wettingen,
- Monsieur David RICKETT, demeurant au 54, The Ridgway, GB-SM2 5JU Sutton, Surrey,
- Monsieur Gilles ROLANDO, demeurant au 1C, rue Georges Clémenceau, F-54192 Villerupt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127014/16.

(110146506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.791.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 9 septembre 2011

1. M. Jean KONINCKX a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Le nombre des gérants a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Camlux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011127017/14.

(110146306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Cerfontaine, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 105.315.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration en date du 06 septembre 2011

1^{ère} Résolution:

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer Madame Ann de Kelder, administrateur, à la fonction de Vice-Président du conseil d'administration:

La durée de son mandat de Vice-Président du conseil sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la société, et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci vaudra automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de Vice-Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 septembre 2011.

Pour CERFONTAINE S.A.

Bart Verhaeghe / Ann de Kelder

Président / -

Référence de publication: 2011127021/19.

(110146122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Cilantro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 155.643.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62628 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127023/10.

(110146379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

ConvaTec Healthcare A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.930.

—
Par résolutions signées en date du 5 septembre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat

2. nomination de Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

3. nomination de Vincent Vigneron, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127025/17.

(110146238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

BI-Invest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.828.

—
In the year two thousand and eleven, on the second day of August, before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BI-Invest Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B

161.828, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated 27 May 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Marieke KERNET, attorney in law, residing professionally in Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen (the Chairman). The Chairman appoints Jean-Philippe ERB, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Marieke KERNET, attorney in law, residing professionally in Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. the powers of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders and the Bureau of the Meeting, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

II. it appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Creation of class A redeemable preferred non-voting shares with the rights and obligations as specified below (the Class A Preferred Shares);

2. Requalification of the existing shares in the share capital of the Company into ordinary shares (the Ordinary Shares) with the same rights and obligations as the existing shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of twentythree thousand one hundred forty-one euro (EUR 23,141.-) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) Ordinary Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of fifty-four thousand one hundred forty-one euro (EUR 54,141.-) by way of the issuance of twenty-three thousand one hundred forty-one (23,141) new Class A Preferred Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company;

4. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 3;

5. Subsequent restatement of the articles of association;

6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, it is decided to waive the convening notices, the represented shareholders consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda.

Second resolution

The Meeting resolves to requalify the existing shares in the share capital of the Company into ordinary shares (the Ordinary Shares) having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Meeting resolves to create class A redeemable preferred non-voting shares (the Class A Preferred Shares) in the share capital of the Company, having the rights and obligations described in the restated articles of association of the Company mentioned in the fifth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand one hundred forty-one euro (EUR 23,141.-) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) Ordinary Shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of fifty-four thousand one hundred forty-one euro (EUR 54,141.-) by way of the issuance of twenty-three thousand one hundred forty-one (23,141) new class A preferred shares (the Class A Preferred Shares) in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each in the share capital of the Company.

The Meeting approves and accepts the subscription and payment for the twenty-three thousand one hundred forty-one (23,141) new Class A Preferred Shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Alpha Beta Beheer -en Houdstermaatschappij B.V. a private limited company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Strawinskylaan 3111, 1077ZX Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam (Kamer van Koophandel) under number 2308 1005 0000 (ABBH), represented by Marieke KERNET, attorney in law, with professional address in Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, by virtue of a proxy delivered to her (the Proxy), declares to subscribe for the twenty-three thousand one hundred forty-one (23,141) Class A Preferred Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and fully paid them by way of a contribution in kind consisting of receivables, and attached rights in an aggregate amount of seven million euro (EUR 7,000,000.-) (the Receivables).

The contribution in kind of the Receivables to the Company is allocated as follows:

(i) an amount of twenty-three thousand one hundred forty-one euro (EUR 23,141.-) to the share capital of the Company; and

(ii) an amount of six million nine hundred seventy-six thousand eight hundred fifty-nine euro (EUR 6,976,859.-) to the share premium account of the Company connected to the Class A Preferred Shares.

Pursuant to article 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the Receivables so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Alter Audit S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé, having its registered office in Luxembourg, under the signature of Mr Bruno ABBATE, Réviseur d'entreprises agréé, resding professionally in Luxembourg dated August 2, 2011 which concludes as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the overall value of the contribution does not match with the number and par value of the shares to be issued and raised by the share premium.»

The said auditor's report and the Proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BI-Invest Finance S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty-four thousand one hundred forty-one euro (EUR 54,141.-), represented by (i) thirty-one thousand (31,000) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (together the Ordinary Shares) and (ii) twenty-three thousand one hundred forty one (23,141) Class A redeemable preferred nonvoting shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up (together the Class A Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares, the Shares).

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. All Ordinary Shares shall be identical in all respects save as specifically provided in these Articles. All Class A Preferred Shares shall be identical in all respects save as specifically provided in these Articles. All the Class A Preferred Shares will rank senior to the Ordinary Shares in all respects.

6.3. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Premium Accounts.

7.1. In respect of each class of Shares there is hereby created a share premium account to which the funds received from time to time as premium, capital surplus injection or a capital contribution in respect of such class of Shares shall be allocated.

7.2. The Company shall maintain a special share premium account for the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium Account), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium, capital surplus injection or a capital contribution paid up on the Ordinary Shares (the Ordinary Share Premium). Amounts so recorded to the Ordinary Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company.

7.3. The Company shall maintain a special share premium account for the Class A Preferred Shares (the Class A Share Premium Account), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium, capital surplus injection or a capital contribution paid up on the Class A Preferred Shares (the Class A Share Premium). Amounts so recorded to the Class A Share Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company. The Class A Share Premium and any amount on the Class A Share Premium Account will be available for distribution to the holders of the Class A Preferred Shares only, as set out in these Articles.

Art. 8. Ranking.

8.1. The Class A Preferred Shares have preferred dividends rights and liquidation preference rights which rank senior to the dividends rights and liquidation rights of the holders of any Ordinary Shares.

Art. 9. Preferred Dividend.

9.1. In case of distribution of dividends, when permitted by the Luxembourg law, including the Law, the shareholders shall be entitled to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend and according to the following order of priority:

(i) First, the Class A Preferred Shares shall entitle their holders to receive an aggregate, cumulative and preferential annual dividend (the Class A Preferred Dividend) equal to an annual rate of at least ten point fifty-one percent (10.51%) on the aggregate amount of (i) the nominal value of the Class A Preferred Shares and (ii) the outstanding Class A Share Premium relating to the Class A Preferred Shares and standing on the Class A Share Premium Account (together the Class A Investment Amount). The annual rate of ten point fifty-one percent (10.51%) shall accrue on the Class A Investment Amount daily on the basis of actual days elapsed and a 360 days year.

By exception, the Class A Preferred Dividend received at the 31st end of the first financial year, being the year ended December 2011, will amount to an aggregate amount of one million one hundred and eighty three thousand seven hundred and fifteen euro (EUR 1,183,715.-).

(ii) Second, if any excess distributable net profits of the Company are available, the Ordinary Shares shall entitle their holders on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares they hold in the share capital of the Company to receive

a fraction of these excess distributable net profits of the Company in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence.

The Class A Preferred Dividend for each financial year shall be paid to the holders of the Class A Preferred Shares, no later than 30 business days after the general meeting approving the annual accounts for such financial year (the Payment Date). If the Company does not have sufficient distributable amounts to make payment of Class A Preferred Dividend, the payment of such Class A Preferred Dividend will be deferred until the next succeeding Payment Date (when distributable amount becomes available) and shall be treated for the purposes of this article as if it were preferred dividend due on Class A Preferred Shares on such next succeeding Payment Date. For the avoidance of doubt, no interest will accrue on any deferred Class A Preferred Dividend.

Art. 10. Redemption.

10.1. At any date (the Redemption Date) after the tenth anniversary of the date of issuance of the Class A Preferred Shares (the Relevant Date):

- each of the holders of the Class A Preferred Shares is entitled to request the mandatory redemption of his Class A Preferred Shares by sending a redemption notice (the Redemption Notice) to the Company. Upon such redemption, the Company shall pay in accordance with the rules set out in article 10.5 of these Articles (i) all the unpaid Class A Preferred Dividend that has accrued during the period starting at the issue date of the Class A Preferred Shares and ending at the Redemption Date,

(ii) the nominal value of the Class A Preferred Shares (which are subject to redemption) and (iii) the outstanding amount of Class A Share Premium in relation to the Class A Preferred Shares (which are subject to redemption);

- the Company is entitled to request the mandatory redemption of all the Class A Preferred Shares by sending a Redemption Notice to all the holders of Class A Preferred Shares. Upon such redemption, the Company shall pay in accordance with the rules set out in article 10.5 of these Articles (i) all the unpaid Class A Preferred Dividend that has accrued during the period starting at the issue date of the Class A Preferred Shares and ending at the Redemption Date, (ii) the nominal value of the Class A Preferred Shares (which are subject to redemption) and (iii) the outstanding amount of Class A Share Premium in relation to the Class A Preferred Shares (which are subject to redemption);

10.2. At any time before the Relevant Date, the Company is entitled to request the mandatory redemption of all the Class A Preferred Shares by sending a Redemption Notice to all the holders of Class A Preferred Shares. Upon such redemption, the Company shall pay (i) all the Class A Preferred Dividend that would have accrued during the entire period starting at the issue date of the Class A Preferred Shares and ending at the Relevant Date (reduced by dividend amounts already paid by the Company, (ii) the nominal value of the Class A Preferred Shares (which are subject to redemption) and (iii) the outstanding amount of Class A Share Premium in relation to the Class A Preferred Shares (which are subject to redemption).

10.3. In each of the above cases, in accordance with article 49-8 of the Law, redemptions can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issuance of shares with a view to carry out such redemption.

10.4. Upon service of any Redemption Notice, a decision of the Board, which will acknowledge such Redemption Notice and satisfaction of the conditions provided in article 49-8 of the Law, the Class A Preferred Shares (which are referred to in the Redemption Notice) will be automatically and mandatorily redeemed and the Class A Share Premium Account will be reduced and repaid accordingly. By updating the Articles, the General Meeting will resolve to (i) amend article 5.1 of the Articles to implement the automatic redemption provided for in this article 10 and (ii) to reduce the Class A Share Premium, in each case subject to the condition precedent of the service of Redemption Notice. The General Meeting hereby empowers the Board (with full power of substitution) to acknowledge the realisation of the above condition precedent and to implement the above redemption in the presence of a Luxembourg notary public and to amend article 5.1 of the Articles accordingly and, perform all actions that are necessary or useful for the purpose of (i) implementing such automatic redemption, including but not limited to the necessary amendment to the share register and (ii) reducing and repaying the Class A Share Premium.

10.5. Upon the service of a Redemption Notice on or after the Relevant Notice, the holders of the Class A Shares will have to exercise the warrants they hold in BI-Invest Holdings (BIH) and contribute their preferred shares in the Company against the issuance of ordinary shares in BIH, unless the Company elects to pay the consideration in cash. Any Class A Shares Dividend shall be paid in cash. Upon the service of a Redemption Notice before the Relevant Date, the holders of any of Class A Preferred Shares may elect to receive cash in consideration to any amount due under paragraph 10.2. above or exercise the warrants they hold in BIH and contribute their preferred shares in the Company against the issuance of ordinary shares in BIH.

Art. 11. Transfer of shares.

11.1. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

Art. 12. Transfer of Class A Preferred Shares. The Class A Preferred Shares cannot be transferred (the Transfer Restriction) during the period starting at the issue date of the Class A Preferred Shares and ending on the fifth anniversary of the date of issuance of the Class A Preferred Shares (the Restricted Period) other than in accordance with the procedure and the exceptions as set out below. No transfer restrictions will apply after the expiry of the Restricted Period.

Without prejudice to the requirement to deliver a Transfer Notice as set forth below, the Transfer Restriction does not apply to any transfer of Class A Preferred Shares by the holder of such Class A Preferred Shares to any other person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls, is controlled by or is under common control with such holder.

During the Restricted Period, the holder(s) of Class A Preferred Shares shall inform the Board of its/their intention to transfer Class A Preferred Shares (the Transfer Notice). The Transfer Notice shall include at least the following information: (i) the surname, full name, address, occupation, or in the case of a legal entity the corporate name and registered office of the proposed Transferee, (ii) the number of Class A Preferred Shares to be transferred and (iii) the purchase price and any other material terms and conditions. The Board shall, within 15 business days from the receipt of the Transfer Notice, convene a General Meeting to decide on the approval of the proposed transfer of Class A Preferred Shares. Each transfer shall be require the prior approval of (a) a simple majority of the shares present or represented at the General Meeting and (b) a simple majority of the Ordinary Shares present or represented at the General Meeting.

In case the General Meeting approves the proposed transfer, the Class A shareholder shall be entitled to transfer the relevant Class A Preferred Shares during a period of 3 months from the date of the Transfer Notice. If the relevant Class A Preferred Shares are not transferred upon expiration of such 3 months period, the procedure set out above must be complied with again.

The Company and its directors shall not recognize or effect, nor record in the Company's books and records any transfer of Class A Preferred Shares in violation of these articles of association or any law.

III. Management - Representation

Art. 13. Board of directors.

13.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

13.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, directors or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

13.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two

(2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written

notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting.

The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

13.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 14. Sole director.

14.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

14.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

14.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

Art. 15. Liability of the directors.

15.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meetings of shareholders.

16.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

Art. 17. Voting rights.

17.1. The Class A Preferred Shares do not carry any voting rights. Nevertheless, pursuant to article 46 of the Law, the holders of Class A Preferred Shares are entitled to vote in every general meeting of shareholders called upon to deal with the following matters: (i) the issue of new shares carrying preferential rights, (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attaching to the non-voting shares, (iii) the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares, (iv) the reduction of the share capital of the Company, (v) any change to the corporate object of the Company, (vi) the issue of convertible bonds by the Company, (vii) the dissolution of the Company before its term; and (ix) the transformation of the Company into a company of another legal form.

17.2. Pursuant to article 46 of the Law, the holders of Class A Preferred Shares shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings in the event that, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full. Save where the Class A Preferred Shares have voting rights by virtue of article 46 of the Law, no account shall be taken of the Class A Preferred Shares in determining the conditions as to quorum and majority at any general meetings of shareholders.

17.3. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 18. Sole shareholder.

18.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

18.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

18.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 19. Financial year and Approval of annual accounts.

19.1. The financial year begins on first (1) of January and ends on thirty first (31) of December of each year.

19.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

19.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

19.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

19.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 20. Auditors.

20.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

20.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

20.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires)/ external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 21. Allocation of profits.

21.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

21.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

21.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts. In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

22.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remuneration.

22.2 Unless otherwise provided for by Law and subject to the paragraph hereafter, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

22.3 After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds (the Distributable Amount), if any, shall be distributed to the shareholders in accordance with the following order of priority:

(i) First, if at such distribution date, there are any unredeemed and outstanding Class A Preferred Shares, the holders of the Class A Preferred Shares will be entitled to receive on a pro rata basis to the number of Class A Preferred Shares they hold in the share capital of the Company, in priority to any payments to the holders of the Ordinary Shares, the sum of (x) the nominal value of the Class A Preferred Shares, (y) the Class A Share Premium paid up on the Class A Preferred Shares, decreased by any Class A Share Premium already repaid to the holders of the Class A Preferred Shares, and (z) the sum of the due Class A Preferred Dividend since the issuance of the Class A Preferred Shares, decreased by any amount of any Class A Preferred Dividend already paid to the holders of the Class A Preferred Shares.

(ii) Second, if any excess Distributable Amount is available and after payments of the amounts specified in items (i) above, the holders of the Ordinary Shares will be entitled to receive such balance on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares they hold in the share capital of the Company.

VII. General provision

23.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

23.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

23.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

23.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,350.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux août, par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de BI-Invest Finance SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.828, constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Marieke KERNET, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen (le Président). Le Président nomme Jean-Philippe ERB, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, en qualité de secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée élit Marieke KERNET, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés, ci-après, par le Bureau de l'Assemblée). Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire de déclarer que:

I. la procuration des actionnaires représentés et le nombre des parts sociales sont indiqués dans la liste de présence. Cette liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le Bureau de l'assemblée, avec les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur», resteront annexées au présent acte.

II. il ressort de la liste de présence, que toutes les actions représentant le capital social de la Société en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, ainsi l'Assemblée peut valablement se prononcer sur toutes les matières de l'agenda, lequel a été préalablement communiqué aux actionnaires présents et représentés, chacun d'eux reconnaissant expressément en avoir pris connaissance.

III. l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Création d'actions préférentielles rachetables sans droit de vote de classe A avec les droits et obligations tels que définis ci-dessous (les Actions Préférentielles de Classe A);

2. Requalification des actions existantes dans le capital social de la Société en actions ordinaires (les Actions Ordinaires) avec les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Augmentation du capital social de la Société de vingt-trois mille cent quarante-et-un euro (EUR 23.141,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille Actions Ordinaires sous forme nominative, chaque action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), à une valeur de cinquante-quatre mille cent quarante-et-un euro (EUR 54.141,-), par l'émission de vingt-trois mille cent quarante-et-un (23.141) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A, ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune dans le capital social de la Société;

4. Souscription à l'augmentation de capital définie au troisièmement ainsi que sa libération;

5. Modification subséquente des statuts;

6. Modifications du registre des actions de la Société afin d'intégrer les modifications ci-dessus définies avec pouvoirs et autorité donnés à n'importe quel administrateur de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement dans le registre des actions de la Société des nouvelles actions émises; et

7. Divers.

Après que les points précités aient été approuvés par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

La totalité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, il est décidé de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés estiment être dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'agenda.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de requalifier les actions existantes composant le capital social de la Société en actions ordinaires (les Actions Ordinaires) ayant des droits et obligations identiques aux actions existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer des actions préférentielles rachetables sans droit de vote de Classe A (les Actions Préférentielles de Classe A) dans le capital social de la Société, ayant les droits et obligations définis dans les statuts refondus de la Société mentionnés dans la cinquième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-trois mille cent quarante et un euros (EUR 23.141,-) afin de l'augmenter de son montant actuelle de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) Actions Ordinaires sous forme nominative, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR

1,-), à une valeur de cinquante-quatre mille cent quarante et un euros (EUR 54.141,-), par l'émission de vingt-trois mille cent quarante-et-une (23.141) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune dans le capital social de la Société.

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et la libération des vingt-trois mille cent quarante et une (23.141) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, telles que définies ci-dessous.

Intervention - Souscription - Libération

Alpha Beta Beheer - en Houdstermaatschappij B.V. une société anonyme de droit néerlandais, dont le siège social se situe à Strawinskylaan 3111, 1077ZX Amsterdam, Pays Bas, immatriculée à la Chambre du Commerce d'Amsterdam (Kamer van Koophandel) sous le numéro 2308 1005 0000 (ABBH), représentée par Marieke KERNET, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen, en vertu d'une procuration lui délivrée (la Procuration), déclare souscrire à vingt-trois mille cent quarante et une (23.141) nouvelles Actions Préférentielles de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature de créances et des droits attachés pour une somme totale de sept millions d'euros (7.000.000,- EUR) (les Créances). L'apport en nature des Créances à la Société est attribué comme suit:

(i) vingt-trois mille cent quarante-et-un euro (EUR 23.141,-) au capital social de la Société; et

(ii) six millions neuf cent soixante-seize mille huit cent cinquante-neuf (EUR 6.976.859,-) au compte de prime d'émission de la Société correspondant aux Actions Préférentielles de Classe A.

En application des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Créances apportées ont fait l'objet d'un rapport préparé par Alter Audit S.à r.l, Réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Bruno ABBATE, Réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en date du 2 août 2011, lequel conclut comme suit:

"Sur la base de notre revue, rien n'a attiré notre attention qui pourrait nous laisser penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas avec le nombre et la valeur nominale des actions à émettre, augmentée de la prime d'émission."

Le présent rapport d'auditeur ainsi que la Procuration, après avoir été signés ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec ce dernier.

Cinquième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'Assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société, lesquels seront dorénavant rédigés comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "BI-Invest Finance S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également

consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille cent quarante et un euro (EUR 54.141,-), représenté par (i) trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées (ensemble les Actions Ordinaires) et (ii) vingt-trois mille cent quarante et une (23.141) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées (ensemble les Actions Préférentielles de Classe A, et ensemble avec les Actions Ordinaires, les Actions).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Toutes les Actions Ordinaires seront identiques à tous les égards exception faite de ce qui a été spécifiquement prévu dans ces statuts. Toute les Actions Préférentielles de Classe A seront identiques à tous les égards, exceptions faites de ce qui a été spécifiquement prévu dans ces statuts. Toutes les Actions Préférentielles de Classe A primeront sur les Actions Ordinaires à tous égards.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Compte de Prime d'Emission.

7.1. Pour chaque classe d'Actions, il est créé un compte de prime d'émission qui recevra les primes d'émission auquel les fonds reçus de temps à autre en tant que prime d'émission, surplus de capital ou apport en capital pour cette classe d'Actions seront alloués.

7.2. La Société aura un compte spécial de prime d'émission pour les Actions Ordinaires (le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires), et il sera inscrit sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime, surplus de capital ou apport en capital libérés sur les Actions Ordinaires (la Prime d'Emission Ordinaire). Les sommes ainsi inscrites sur le Compte de Prime d'Emission des Actions Ordinaires constitueront les réserves librement distribuables de la Société.

7.3. La Société aura un compte spécial de prime d'émission pour les Actions Préférentielles de classe A (le Compte de Prime d'Emission de Classe A) et il sera inscrit sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime, surplus de capital ou apport en capital libérés sur les Actions Préférentielles de Classe A (la Prime d'Emission de Classe A). Les sommes ainsi enregistrées sur le Compte de Prime d'Emission des Actions de Classe A constitueront les réserves librement distribuables de la Société. La Prime d'Emission de Classe A ainsi que toute somme du Compte de Prime d'Emission de Classe A seront disponibles afin d'être distribuées aux seuls détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A, tel que défini dans les présents Statuts.

Art. 8. Classement.

8.1. Les Actions Préférentielles de Classe A jouissent de droits prioritaires sur les dividendes ainsi que de droits préférentiels sur le boni de liquidation primant sur les droits aux dividendes et les droits au boni de liquidation des détenteurs des Actions Ordinaires.

Art. 9. Dividende Prioritaire.

9.1 En cas de distribution des dividendes, et sous réserve que la loi luxembourgeoise, y compris la Loi, le permette, les actionnaires auront le droit de recevoir, en plus des profits de la Société librement distribuables en dividendes et conformément à l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, les Actions Préférentielles de Classe A permettront à leurs détenteurs de recevoir un dividende annuel total, cumulé et prioritaire (le Dividende Prioritaire de Classe A) égal à un taux annuel d'au moins dix virgule cinquante-et-un pourcent (10,51%) de la somme totale de (i) la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe A (ii) des Primes d'Emission de Classe A non versées afférentes aux Actions Préférentielles de Classe A et inscrites dans le Compte de Prime d'Emission de Classe A (ensemble le Montant de l'Investissement de Classe A). Le taux annuel de dix virgule cinquante-et-un pourcent (10,51%) s'ajoutera quotidiennement le Montant de l'Investissement de Classe A sur la base des jours échus et d'une année de 360 jours.

Exceptionnellement, le Dividende Prioritaire de Classe A reçu à la fin du premier exercice, exercice s'achevant le 31 décembre 2011, s'élèvera à une somme totale d'un million cent quatre-vingt-trois mille sept cent quinze euro (EUR 1.183.175,-).

(ii) Deuxièmement, si les excédents du bénéfice net distribuable de la Société sont disponibles, les Actions Ordinaires permettront à leurs détenteurs de recevoir, proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, une fraction de cet excédent de bénéfice net distribuable de la Société en proportion directe du nombre des Actions Ordinaires en présence.

Le Dividende Prioritaire de Classe A de chaque exercice comptable sera versé aux détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A au plus tard 30 jours francs après l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de chaque exercice (la Date de Paiement). Si la Société n'a pas de sommes distribuables suffisantes afin de réaliser le versement du Dividende Prioritaire de Classe A, le versement du Dividende Prioritaire de Classe A sera reporté jusqu'à la prochaine Date de Paiement (lorsque les sommes distribuables deviennent disponibles) et sera traité, pour le besoin de cet article, comme si il était un dividende prioritaire relevant des Actions Préférentielles de Classe A sur la Date de Paiement à venir. Afin d'écarter toute confusion, aucun intérêt ne courra sur le Dividende Prioritaire de Classe A reporté.

Art. 10. Rachat.

10.1. A n'importe quelle date (la Date de Rachat) suivant le dixième anniversaire de la date d'émission des Actions Préférentielles de Classe A (la Date Pertinente):

- chacun des détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A a le droit de demander le rachat obligatoire de ses Actions Préférentielles de Classe A en envoyant un avis de rachat (l'Avis de Rachat) à la Société. Lors de ce rachat, la Société versera, conformément aux dispositions de l'article 10.5. de ces Statuts, (i) l'intégralité du Dividende Prioritaire de Classe A impayé qui s'est accumulé durant la période débutant à la date d'émission de Actions Préférentielles de Classe A et s'achevant à la Date de Rachat, (ii) la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe A (qui sont soumises au rachat) et (iii) le montant non encore payé de Prime d'Emission de Classe A afférant aux Actions Préférentielles de Classe A (qui sont soumises au rachat).

- la Société a droit de demander le rachat obligatoire de toutes les Actions Préférentielles de Classe A en envoyant un Avis de Rachat à tous les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A. Lors de ce rachat, la Société versera conformément aux dispositions de l'article 10.5. de ses Statuts (i) l'intégralité du Dividende Prioritaire de Classe A non encore payé qui s'est accumulé durant la période débutant à la date d'émission de Actions Préférentielles de Classe A et s'achevant à la Date de Rachat, (ii) la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe A (qui sont soumises au rachat) et (iii) le montant non encore payé de Prime d'Emission de Classe A concernant les Actions de Préférence de Classe A (qui sont soumises au rachat).

10.2. A tout moment avant la Date Pertinente, la Société a droit de demander le rachat obligatoire de toutes les Actions Préférentielles de Classe A en envoyant un Avis de Rachat à tous les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A. Lors de ce rachat, la Société versera (i) l'intégralité du Dividende Prioritaire de Classe A non encore payé qui se sera accumulé durant la période courant à compter de la date d'émission des Actions Préférentielles de Classe A et s'achevant à la Date de Rachat (diminuée du montant des dividendes déjà payés par la Société), (ii) la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe A (qui sont soumises au rachat) et (iii) le montant non encore payé des Primes d'Emission de Classe A concernant les Actions Préférentielles de Classe A (qui sont soumises au rachat).

10.3. Dans chacun des cas ci-dessus mentionnés, conformément à l'article 49-8 de la Loi, le rachat ne peut être réalisé qu'en utilisant les sommes librement distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi ou les produits d'une nouvelle émission d'actions réalisée afin de procéder à ce rachat.

10.4. Lors de la notification d'un Avis de Rachat, une décision du Conseil ne prendra note d'un tel Avis de Rachat ainsi que du respect des conditions de l'article 49-8 de la Loi, les Actions Préférentielles de Classe A (qui sont visées par l'Avis de Rachat) seront automatiquement et obligatoirement rachetées et le Compte de Prime d'Emission de Classe A sera diminué et remboursé en conséquence. En mettant les Statuts à jours, l'Assemblée Générale décidera de (i) modifier l'article des présents Statuts 5.1 pour mettre en oeuvre le rachat automatique prévu par le présent article 10 et (ii) réduire la Prime d'Emission de Classe A, dans chaque cas sous réserve de la condition suspensive de la notification de l'Avis de Rachat. L'Assemblée Générale, par la présente, donne pouvoir au Conseil (avec un plein pouvoir de représentation) de constater la réalisation de la condition suspensive susvisée et d'exécuter le rachat susvisé en présence d'un notaire de résidence à Luxembourg et d'amender l'article 5.1 des Statuts en conséquence et d'accomplir toute action nécessaire ou utile afin de (i) mettre en oeuvre le rachat automatique, incluant mais ne se limitant pas aux amendements nécessaires du registre des actions et (ii) réduire et rembourser la Prime d'Emission de Classe A.

10.5. Lors de la notification d'un Avis de Rachat au jour de, ou après, la Date Pertinente, les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A devront exercer les warrants qu'ils détiennent dans BI-Invest Holdings (BIH) et apporter leurs actions préférentielles de la Société contre l'émission d'actions ordinaires de BIH, à moins que la Société ne choisisse de donner une contrepartie en numéraire. Toute Action Préférentielle de Classe A sera payée en numéraire.

Lors de la notification de l'Avis de Rachat avant la Date Pertinente, les détenteurs de toute Action Préférentielle de Classe A peuvent choisir de recevoir une contrepartie en numéraire compte tenu du montant dû en vertu de l'article 10.2 susvisé ou exercer les warrants qu'ils détiennent dans BIH et apporter leurs actions préférentielles de la Société contre l'émission d'actions ordinaires de BIH.

Art. 11. Transfert d'actions. Une transfert d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Art. 12. Cession d'Actions Préférentielles de Classe A. Les Actions Préférentielles de Classe A ne peuvent pas être cédées durant la période débutant à la date d'émission des Actions Préférentielles de Classe A et s'achevant au cinquième anniversaire de la date d'émission des Actions Préférentielles de Classe A (la Période de Restriction) autrement qu'en respectant la procédure et les limitations définies ci-dessous (la Restriction de Transfert). Aucune limitation au droit de cession ne pourra s'appliquer après la Période de Restriction.

Sans préjudice des conditions de remise d'un Avis de Cession tel que défini ci-dessous, les Limitations au droit de Cession ne s'appliquent pas à la cession des Actions Préférentielles de Classe A par le porteur de l'Action Préférentielle de Classe A à une autre personne qui directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlé, conjointement ou non, par un ce porteur.

Durant la Période de Restriction, le ou les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A informera/informeront le Conseil de ses/leurs intentions de céder les Actions Préférentielles de Classe A (l'Avis de Cession). L'Avis de Cession mentionnera au moins les informations suivantes: (i) le nom de famille, le prénom, l'adresse, l'activité, ou en présence d'une personne morale, la dénomination sociale et le siège social, du Cessionnaire proposé (ii) le nombre des Actions Préférentielles de Classe A cédées, (iii) le prix d'achat ainsi que tous les termes et modalités utiles. Le Conseil convoquera, dans les 15 jours ouvrés à compter de la réception de l'Avis de Cession, l'Assemblée Générale afin qu'elle se prononce sur l'approbation de la cession proposée des Actions Préférentielles de Classe A. Toute cession nécessite l'accord préalable de (a) la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale et (b) la majorité simple des Actions Ordinaires présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

En cas d'approbation par l'Assemblée Générale de la cession, les Actionnaires de Classe A auront le droit de céder les Actions Préférentielles de Classe A en question durant un délai de 3 mois à compter de la date de l'Avis de Cession. Si à l'expiration de ce délai de 3 mois, les Actions Préférentielles de Classe A n'ont pas été cédées, la procédure susvisée doit être recommencée.

La Société et ses administrateurs ne reconnaîtront ou ne donneront effet ni n'inscriront dans le registre de la Société les cessions d'Actions Préférentielles de Classe A contraires aux statuts ou à la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 13. Conseil d'administration.

13.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

13.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

13. 3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

13.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 14. Administrateur unique.

14.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

14.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

14.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 15. Responsabilité des administrateurs.

15.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 16. Assemblée générale des actionnaires.

16.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 17. Droit de vote.

17.1. Les Actions Préférentielles de Classe A ne confèrent aucun droit de vote. Néanmoins, en application de l'article 46 de la Loi, les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A ont le droit de voter dans toutes les assemblées générales appelées à se prononcer sur les points suivants; (i) l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés, (ii) la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote, (iii) la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires, (iv) la réduction du capital social de la Société, (v) tout changement de l'objet social de la Société, (vi) l'émission d'obligations convertibles par la Société, (vi) la dissolution anticipée de la Société, (vii) la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

17.2. En application de l'article 46 de la Loi, les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A auront les mêmes droits de vote que les détenteurs des Actions Ordinaires lors de toutes les Assemblées au cas où, malgré l'existence de profits distribuables les dividendes prioritaires accumulés n'auraient pas été versés dans leur intégralité pour quelque raison que ce soit pendant une période de deux exercices successifs, et jusqu'à ce que l'intégralité des dividendes accumulés auront été attribués. Il ne sera pas tenu compte des Actions Préférentielles de Classe A dans la détermination des conditions de quorum et de majorité des assemblées générales des actionnaires, sauf si les Actions Préférentielles de Classe A jouissent d'un droit de vote en vertu de l'article 46 de la Loi.

17.3. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 18. Actionnaire unique.

18.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

18.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

18.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 19. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

19.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

19.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

19.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

19.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

19.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 20. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

20.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

20.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

20.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 21. Affectation des bénéfices.

21.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

21.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

21.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

(iv) Dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

22.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, délibérant selon les modalités prévues pour les modifications des Statuts. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignés par l'Assemblée Générale, laquelle précisera leur nombre ainsi que leurs pouvoirs et leur rémunération.

22.2 En l'absence de dispositions légales contraires et sous réserve des dispositions du paragraphe suivant, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et la liquidation de la société.

22.3 Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, s'il demeure un boni de liquidation (le Montant Distribuible), il sera distribué aux actionnaires conformément à l'ordre suivant:

(i) Premièrement, si à la date de la distribution, il existe des Actions Préférentielles de Classe A non rachetées, les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir, proportionnellement au nombre d'Actions Préférentielles de Classe A qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, et avant tout paiement fait aux détenteurs des Actions Ordinaires, le montant de (x) la valeur nominale des Actions Préférentielles de Classe A, (y) la Prime d'Émission de Classe A, diminuée de la Prime d'Émission de Classe A déjà payée aux détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A, et (z) le montant du Dividende Prioritaire de Classe A dû depuis l'émission des Actions Préférentielles de Classe A, diminué du Dividende Prioritaire de Classe A déjà versé aux détenteurs des Actions Préférentielles de Classe A.

(ii) Deuxièmement, si un excédent du Montant Distribuible est disponible après le versement de la somme indiquée au (i), les détenteurs des Actions Ordinaires auront le droit de recevoir le solde, proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

VII. Dispositions générales

23.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

23.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

23.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

23.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'amender le registre des actions de la Société afin d'intégrer les modifications ci-dessus définies avec pouvoirs et autorité donnés à n'importe quel directeur de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement dans le registre des actions de la Société des nouvelles actions émises.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à environ 4.350,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Jean-Philippe ERB, Marieke KERNET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2011. Relation GRE/2011/3013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011124648/939.

(110143612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Cresco Capital Saarpfalz Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.119.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 Septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011127027/18.

(110146539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Culloden S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.194.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 Septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011127030/18.

(110146468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Caspian Logistic Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 149.403.

—
Suite à la cession de parts du 10 août 2011, le capital de la Sàrl susmentionnée est réparti comme suit:

Nurid Aliyev 250 parts sociales

Movsum Muslum-Zada 250 parts sociales

Nurid Aliyev

Gérant

Référence de publication: 2011127033/12.

(110146375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Cinquecento Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4433 Soleuvre, 11, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 141.449.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127040/10.

(110146196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Chapes Modernes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 71.797.

—
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 09/06/2010 il a été décidé comme suit:

- Elle nomme Monsieur Claude Wagner né le 12/03/1965 à Esch-sur-Alzette demeurant 22 rue de l'école à L6183 Gonderange au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016

- Elle nomme Monsieur Didier Abinet né le 05/01/1972 à Malmedy (Belgique) demeurant 43 rue Camille Polfer à L-2359 Luxembourg au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016

- Elle nomme également monsieur Albert Heister né le 30/11/1958 à Cologne (Allemagne) demeurant 26 rue de Kockelscheuer à L-5853 Fentange au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/06/2010.

Par Mandat

Claude Wagner

Référence de publication: 2011127037/20.

(110146544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

CLD Santé & Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.124.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 septembre 2011

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, les gérants de la société ont décidé lors de l'assemblée générale annuelle du 8 septembre 2011 de nommer avec effet immédiat comme nouveau gérant de classe B Maître Olivia KIRSCH, née le 11 juillet 1973 à Uccle (Belgique), Avocat à la Cour, résidant professionnellement 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLD Santé & Développement S.à r.l.

Référence de publication: 2011127041/14.

(110146742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Compagnie Financière St. Exupéry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.133.

—
*Extrait des résolutions prises lors de
l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire le 3 juin 2011*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited, ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2017.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE ST EXUPERY S.A.

Signature

Référence de publication: 2011127045/16.

(110146482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Comptoir Anti-Feu Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 45.071.

—
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société en date du 15/06/2011 il a été décidé comme suit:

- Elle nomme Monsieur Claude Wagner né le 12/03/1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant 22, rue de l'École à L-6183 Gonderange au poste d'administrateur pour une durée indéterminée.

- Elle nomme également Monsieur Albert Heister, né le 30/11/1958 à Cologne (Allemagne) demeurant 26, rue de Kockelscheuer à L-5853 Fentange au poste d'administrateur pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/06/2011.

Par Mandat

Claude Wagner

Référence de publication: 2011127046/18.

(110146515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

CTP Group Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 101.976.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 septembre 2011

Monsieur Alain Vasseur né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant 3, rue de Mamer à L-8277 Holzem est nommé administrateur-délégué. Monsieur Vasseur est autorisé à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Certifié sincère et conforme
CTP GROUP FINANCE S.A.

Référence de publication: 2011127052/13.

(110146467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

EPI Oakwood GP 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.649.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62587 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127090/10.

(110146252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

EPI Oakwood GP 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.653.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62588 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127091/10.

(110146259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

EPI Oakwood LP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.644.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62585 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127092/10.

(110146236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

EPI Oakwood LP 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.518.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°62586 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127093/10.

(110146243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Fung Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 159.481.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011127103/11.

(110146466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

**Fairfield Capital S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Harbin S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 108.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127104/11.

(110146581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 11.937.

La liste des signatures autorisées de Mitsubishi UFJ Global Custody S.A. a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127257/11.

(110146459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Andreotti APL (Atelier de Photogravure du Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 62.742.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Rodange, le 30 juin 2011

Monsieur Patric Confalonieri, employé privé, résidant à I-20131 MILAN (Italie) 6-Via Donatello est nommé Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme
EASIT S.A.
Signature

Référence de publication: 2011127970/14.

(110146560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Agilis Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 146.306.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social, le 28 juin 2011

The CLOVER SA, RC Luxembourg n° B149393 est démissionnaire de sa fonction de commissaire aux comptes. EASIT SA, 33 rue Principale L-8805 Rambrouch, RC Luxembourg n° B107817 est nommé Commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme
EASIT S.A.
Signature

Référence de publication: 2011127971/14.

(110146565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Aida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 60.114.

Par la présente, je soussigné, Julien KAZMIERCZAK, demeurant professionnellement au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de mon poste d'administrateur délégué de la société AIDA S.A. avec siège social au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, N° RCSL B 60.114.

Néanmoins, je conserve mon mandat d'administrateur au sein de ladite société.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Julien KAZMIERCZAK.

Référence de publication: 2011127972/12.

(110146638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

AMP Capital Investors (IDF No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 156.083.

*Résolutions écrites de l'actionnaire
unique de la société le 1^{er} septembre 2011*

Première résolution

L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de M. Tom Majewski, effective le 31 août 2011.

Seconde résolution

L'actionnaire unique nomme, en remplacement de M. Tom Majewski, M. Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, Royaume-Uni et résidant professionnellement à Vistra (Luxembourg) S.à r.l., 4th Floor, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2011127973/16.

(110146674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Mat Force Levage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 131.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128597/10.

(110148104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Snack Sinbad Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, 36B, rue d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 120.124.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011128623/10.

(110147903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Snack Sinbad Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, 36B, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 120.124.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011128624/10.

(110147904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Extensa Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2631 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011127080/10.

(110146404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Extensa Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011127081/10.

(110146403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

EPI Orange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.548.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62589 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127095/10.

(110146738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

frei(Raum)architekten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 158.365.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung der Gesellschafter der Firma «frei (Raum) architekten sarl» Abgehalten am 7. September 2011 um 10.00 Uhr in Diekirch

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-9280 Diekirch, 9, rue de Stavelot nach L-9265 Diekirch, 6, rue du palais zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jennifer FREY / Stefan ZICKERT.

Référence de publication: 2011126944/13.

(110146384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.
